



Le 19 mai 2020

Mesdames et Messieurs
Les membres du conseil municipal

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le :

Lundi 25 mai 2020 à 20h
En mairie de Savigny - Salle du Conseil

dont l'ordre du jour est le suivant :

1. Installation du conseil municipal
2. Election du maire
3. Détermination du nombre des adjoints
4. Election des adjoints
5. Lecture de la charte de l' élu local (*en pièce jointe*)

En raison de l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement et afin que les élus puissent disposer chacun de 4 m² d'espace et permettre d'appliquer les mesures barrières, le Maire peut décider d'organiser la séance du conseil municipal en tout lieu, en application de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020.

La salle du conseil sera donc le lieu de la séance toutefois, elle ne permettra pas d'accueillir le public dans le respect des préconisations du conseil scientifique.

En conséquence, la séance du conseil se déroulera sans que le public ne soit autorisé.

Afin de respecter le caractère public de la réunion, les débats devant être retransmis en direct par tous moyens, la réunion sera retransmise selon les modalités suivantes :

- **Diffusion sur internet via le compte Facebook de la commune.**

RAPPEL des Règles de sécurité sanitaires préconisé par le conseil scientifique :

- la distance de sécurité,
- le port du masque pour tous les conseillers est « recommandé ».
- il est demandé que les élus « se lavent les mains avec une solution hydroalcoolique avant de remplir le bulletin de vote » et utilisent « un stylo personnel ».
- il est préconisé que « une seule personne (soit) en charge de la manipulation des bulletins au moment du dépouillement ».

Merci de votre compréhension

Bruno BUISSON
Maire.